

Les inquiétantes failles des sociétés de sécurité

Depuis les attentats de 2015, les sociétés de vigiles se sont multipliées et se livrent une féroce guerre des prix. Quitte à rogner sur les prestations.

par Emmanuel Botta

Forum des Halles, en plein cœur de Paris. Engoncés dans leur parka noire, le visage à demi dissimulé par une large écharpe savamment enroulée, les vigiles du deuxième plus grand centre commercial d'Europe font le job malgré le froid glacial. Dans l'indifférence des chaland, pressés de se couler dans la douce chaleur des boutiques, les agents de sécurité contrôlent sacs et cabas au kilomètre et au pas de charge. Plus de 100 000 personnes se pressent en effet chaque jour dans ce haut lieu du shopping parisien.

Figures à la fois familières et fantomatiques, ils hantent nos hypermarchés, surveillent nos entreprises et nos administrations, sécurisent aéroports, centrales nucléaires, stades, salles de concerts... Au total, près de 170 000 agents de sécurité privée promènent nuit et jour leur costume sombre sur l'ensemble du territoire. Une armée de « *men in black* » en plein essor depuis les funestes événements de 2015 : 8 000 nouveaux vigiles sont ainsi venus prêter main-forte à leurs collègues.

La montée de la peur se traduit, dans les bilans comptables des plus de 10 000 entreprises du secteur, par un

chiffre d'affaires de 6,6 milliards d'euros en 2016, en hausse de 10 % depuis 2014. Et cette solide croissance ne devrait pas mollir. Gardes statiques devant les bâtiments publics, accueil et contrôle des visiteurs dans les ministères... L'Etat délègue de plus en plus de missions au privé pour soulager des forces de l'ordre à bout de

souffle. Au début de février, aux 5^{es} Assises de la sécurité privée, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a d'ailleurs clairement affiché sa volonté d'accélérer et d'approfondir cette « coproduction de la sécurité ».

Problème, si la profession s'est largement professionnalisée ces dernières années, elle souffre encore de

DES RATÉS EN PAGAILLE



Palpation

Une fouille au corps sérieuse prend au minimum quarante-cinq secondes. Dans les faits, les agents n'y passent guère plus de dix secondes.



Raquettes

Elles ont tendance à sonner pour le moindre petit objet métallique. Pour gagner du temps, certains agents enlèvent donc les piles !



Rayons X

Faute d'investissements, de nombreux scanners à rayons X sont hors d'âge et tombent en panne à intervalles réguliers.

graves dysfonctionnements, comme l'a d'ailleurs pointé le rapport annuel de la Cour des comptes. Les magistrats de la Rue Cambon tacent tout particulièrement le Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps), dont la mission première est de délivrer les cartes professionnelles. Un sésame obligatoire pour exercer, que le Cnaps octroie après avoir diligenté une enquête de moralité. Sauf qu'avec plus de 9 dossiers acceptés sur 10 on peut légitimement se poser la question du sérieux de ces enquêtes.

Il est ainsi possible, selon les services du Cnaps, d'exercer le métier d'agent de sécurité privée malgré, dans le désordre, des faits avérés de violence conjugale, d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, d'escroquerie, d'abus de confiance ou encore de faux et d'usage de faux. La palme revenant à cet agent qui a obtenu sa carte malgré un tableau de chasse de haut vol : 31 mentions au casier judiciaire, dont des faits de violence, d'agression sexuelle, de violence sur agent de la force publique et de délit de fuite ! Il s'agit là, bien sûr, d'un cas extrême qui a depuis été radié. Mais comment expliquer une telle indulgence dans tous les autres dossiers ? « La profession ne fait qu'appliquer une sorte de jurisprudence, pour la simple et bonne raison que lorsque l'on refuse la carte, notamment pour des délits anciens, le tribunal administratif casse systématiquement nos jugements », répond Alain Bauer, président du Cnaps de 2012 à fin 2017, soulignant par ailleurs que 87 % des agents ont un casier judiciaire vierge.

Ce n'est pas le niveau des formations qui risque de servir de filtre à la profession... Pour pouvoir demander sa carte au Cnaps, il faut en effet avoir décroché le certificat de qualification professionnelle (CQP), un examen que l'on passe après



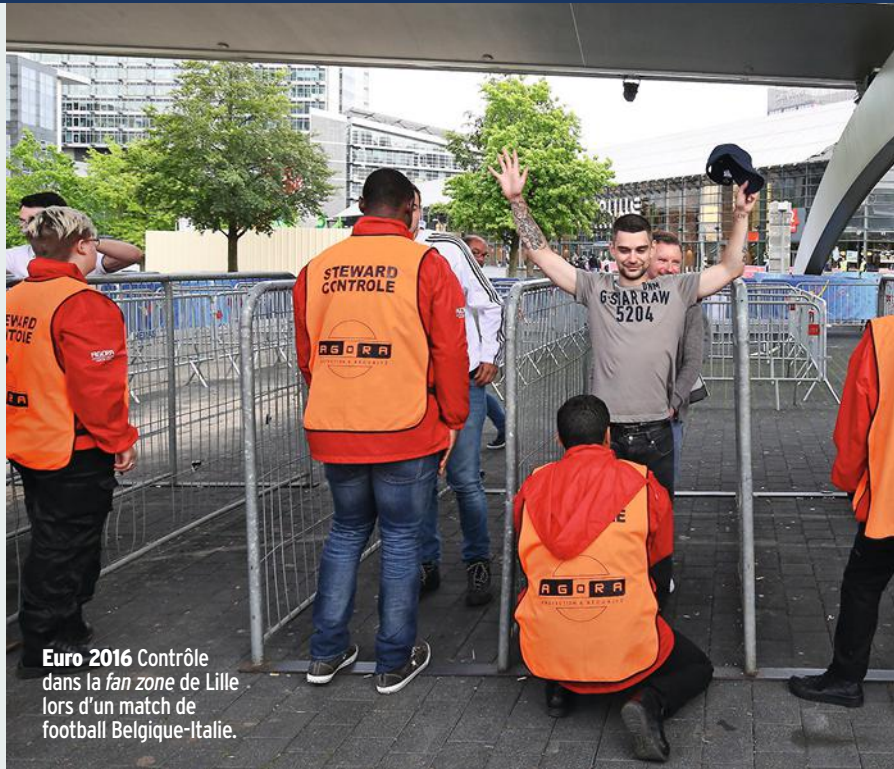
**La qualification ?
"Il n'existe
ni programme
obligatoire ni
examen national"**

cent soixante-quinze heures d'enseignement. Certes, de sérieux progrès ont été réalisés : jusqu'en 2012, l'affaire était pliée en soixante-dix heures. Mais le contenu de cette formation est du genre léger. Très léger. « Il n'existe ni programme obligatoire ni examen national, chaque centre est libre de faire à sa guise et tout est fait pour que n'importe quel postulant l'obtienne, quitte à franchement tricher », dénonce Florent Le Coq, négociateur de branche pour la CGT. La raison ? Le marché étant en situation de pénurie de main-d'œuvre, il faut former du vigile à la chaîne. Et le soupçon est encore plus grand quand l'organisme en question est la filiale d'une entreprise de sécurité – ce qui n'est pas rare – devant satisfaire à la demande pressante de ses clients. « Par le passé, on a vu des abus avec des jurys fantômes mais, depuis l'année

dernière, la réglementation est devenue tellement draconienne que l'on manque de formateurs comme de centres de formation », assure Eric Chenevier, PDG de Goron, l'une des plus anciennes entreprises françaises de sécurité privée. De fait, l'écrémage a été sévère, avec un tiers des 650 centres de formation du secteur qui se sont vu retirer leur habilitation. Un bon début...

En attendant, sans apprentissage consistant, les agents ne peuvent guère découvrir les ficelles du métier sur le terrain, faute d'encadrement. L'expérience est en effet une denrée rare dans le secteur. En cause, un taux de rotation du personnel ahurissant : « 90 % des agents novices quittent leur entreprise, voire le métier, au bout d'un an », explique Florent Le Coq. L'explication ? Les jeunes recrues, à qui l'on a parfois vendu du rêve, découvrent un métier difficile, où il faut être debout la majorité du temps, →

→ dehors, à braver les intempéries, à travailler de jour comme de nuit, avec des plannings distribués seulement une semaine à l'avance. La bohème, l'insouciance et la poésie en moins. Et le tout pour un salaire de misère. « La très grande majorité des collègues sont au smic, et doivent cumuler deux voire trois boulots pour faire vivre décemment leur famille, raconte Pascal Chasson, porte-parole du syndicat SUD. Résultat, les mecs sont épuisés et ne peuvent pas tenir leur poste efficacement. » Et que dire de la myriade d'autoentrepreneurs – 60 % des entreprises du secteur – corvéables à merci auxquels les grandes boîtes du secteur sous-traitent les pires contrats. L'encadrement ? Il ne peut guère apporter son expérience : les managers ne représentent que 2 %



Euro 2016 Contrôle dans la fan zone de Lille lors d'un match de football Belgique-Italie.

Quand l'Etat tape dans la caisse du Cnaps

Certes, la Cour des comptes, dans son rapport annuel, n'est pas tendre avec le Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps). Mais ce que les magistrats de la Rue Cambon oublie de dire, c'est que l'Etat a une fâcheuse tendance à taper dans les ressources de cette autorité de régulation. Pour financer les frais de fonctionnement du Cnaps, Bercy a en effet demandé aux sociétés de sécurité privée de s'acquitter d'une taxe dédiée. Un tribut qui rapporte 34 millions d'euros chaque année... mais dont l'autorité de régulation ne voit que la moitié ! « La Cour des comptes est particulièrement véhémement contre notre profession, mais si l'Etat rendait cet argent, nous pourrions créer un fonds de modernisation sociale qui permettrait, par exemple, d'améliorer la formation des agents », peste Michel Ferraro, ancien président du Syndicat national des entreprises de sécurité privée (Snes), qui, dès 2015, avait alerté Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur. Depuis, rien n'a bougé.

des effectifs et frisent le burn-out à force d'enquiller des semaines de soixante-dix heures dans l'espoir de se faire une place au soleil. « Dans un pays comme Israël, habitué à gérer une pression terroriste constante, les vigiles sont très bien payés car ils sont un rouage essentiel du dispositif de sécurité. On ferait bien de s'en inspirer », souligne Patrice Ribeiro, secrétaire général du syndicat de policiers Synergies-Officiers.

Si les salaires sont si bas, c'est que les entreprises de sécurité se livrent une guerre des prix d'une violence inouïe. Peu de secteurs affichent des bénéfices si ténus – autour de 1 % du chiffre d'affaires. Historiquement, la sécurité a toujours été perçue comme un poste de coûts, sans aucune valeur ajoutée pour l'entreprise : l'ennemi intime de tout directeur financier. Et depuis les attentats de 2015 ? « C'est pire, assure Pascal Pech, président du Syndicat national

des entreprises de sécurité privée (Snes). Car nos donneurs d'ordre se retrouvent obligés de placer plus de vigiles... mais refusent d'ajouter 1 centime à leur enveloppe ! » Et comme le secteur est constitué pour l'essentiel d'une kyrielle de microentreprises contraintes d'accepter tout et n'importe quoi pour ne pas mettre la clef sous la porte, même les propositions les

plus indigentes trouvent preneur. « Le dernier prix que m'a proposé un de mes clients, c'est 11 euros de l'heure. Une fois ajoutées les charges sociales, vous perdez forcément de l'argent », se désole un jeune patron breton. « Ce genre de tarif, c'est tout simplement de l'incitation au travail non déclaré, s'emporte Anne Quantier, avocate et conférencière, spécialisée en droit social dans la sécurité privée. Je suis d'accord avec la recommandation de la Cour des comptes, le Cnaps devrait pouvoir se retourner contre les donneurs d'ordre pratiquant des tarifs

Peu de secteurs affichent des bénéfices si ténus – autour de 1 % du chiffre d'affaires



G. LE GOFF/PANORAMIC

EN CHIFFRES

167 800

agents de sécurité privée, contre 143 000 policiers et 95 000 gendarmes.

10 650

sociétés de sécurité, dont 60 % d'autoentrepreneurs.

6,6

milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016.

aussi bas. » Seul souci, ce dernier devrait commencer par attaquer son plus gros client : l'Etat ! Les marchés publics, qui représentent à eux seuls un quart du chiffre d'affaires du secteur, sont en effet réputés pour être parmi les plus mal payés. Certes, on peut saluer la volonté de nos hauts fonctionnaires d'économiser les deniers publics. Mais, outre que cette politique favorise le travail dissimulé, elle contribue à creuser les failles de l'appareil sécuritaire français. « Il faudrait suivre l'exemple de la Belgique, qui a imposé des prix planchers pour éviter les dérives », analyse l'ancien patron du renseignement français Alain Juillet.

Car pas de miracle : qui dit prix plancher dit forcément prestation bas de gamme. Le levier le plus simple pour réduire la facture étant de sous-dimensionner les effectifs. « Pour réaliser une palpation sérieuse, il faut prendre de quarante-cinq secondes à une minute,

Pour nombre de professionnels, la sécurité ouvre un boulevard aux terroristes

mais, quand vous êtes en sous-effectif, vous y passez dix secondes maximum, cela rassure les gens mais cela n'empêchera personne de passer avec une arme », dénonce Florent Le Coq, de la CGT. Inquiétant ? Alors ne lisez pas la suite. « Je ne compte même plus le nombre de fois où les agents sont arrivés avec des raquettes à détecter les métaux sans piles et des scanners à rayons X antédiluviens, voire hors d'usage », révèle un élu de banlieue. Côté chefs d'entreprise, on trouve, bien évidemment, que le trait est un peu grossi... mais on partage globalement le diagnostic. « Les clients ne réfléchissent qu'en termes de tarif horaire, alors que l'on pourrait leur proposer des dispositifs complets avec moins d'agents mais avec des portiques de détection, des caméras thermiques, voire des drones, qui ne leur coûteraient pas plus cher », explique Pascal Pech, du Snes. Sur le papier, cela s'entend parfaitement. Mais, pour le *vulgum*

pecus, sécurité rime encore avec colosse assermenté. Et comme le client est roi, la sentinelle humaine, fût-elle exsangue et mal formée, a encore de beaux jours devant elle. « Le risque, en nous faisant travailler avec des gens peu formés et mal encadrés, c'est de nous mettre tous en danger », dénonce Philippe Capon, secrétaire général de l'Unsa Police.

Des cartes professionnelles accordées malgré des casiers judiciaires assez chargés, une police interne au pouvoir limité, un encadrement dépassé... Pour nombre de professionnels, le milieu de la sécurité ouvre un boulevard aux terroristes, qui, en l'infiltrant, pourraient facilement s'emparer d'un bâtiment public, d'une salle de concerts ou encore d'un stade. « Nos agents gardant les entrées et les sorties et ayant accès à l'ensemble du plan de sécurisation des sites, cela serait un véritable ball-trap », lâche le patron d'une PME parisienne.

Comme dans n'importe quel corps de métier, la sécurité est en effet confrontée au problème de la radicalisation islamiste. « On a récemment identifié un agent converti aux doctrines extrémistes, dont on a difficilement réussi à négocier le départ », confie Eric Chenevier, de la société Goron. Et encore ce patron peut-il s'estimer heureux. « Nous avons eu le cas de deux fichés S, à qui le Cnaps n'a pas voulu renouveler leur carte, qui sont allés devant la cour administrative d'Etat et ont eu gain de cause. C'est sidérant », rapporte un expert du Cnaps, sous couvert d'anonymat.

Pour gérer ces cas de radicalisation, qui demeurent heureusement rares, les chefs d'entreprise n'ont pas d'autre choix que de mordre la ligne jaune. « On se tourne vers nos avocats en leur demandant de trouver un autre motif de licenciement pour nous en débarrasser », confie un cadre d'une grande entreprise de sécurité. Des témoignages inquiétants, alors que vient justement de paraître un décret donnant la possibilité aux vigiles, sous certaines conditions, de porter une arme à feu. ■